

Compte rendu de la séance du 09 septembre 2021

Président : BOURREL Marina
Secrétaire : SABLOS Stéphanie

Présents :

Monsieur Justin BOURREL, Madame Marina BOURREL, Monsieur Laurent CHALVET, Madame Gaëlle COLIN, Monsieur Franck CREON, Monsieur Philippe MOREREAU, Monsieur Olivier PARRET, Madame Laurence PESCHARD LEBLOND, Madame Stéphanie SABLOS, Monsieur Patrick SENEGAS

Excusés :

Madame Fatima HURIER, Madame Cybèle ZAMARA-DIEZ

Absents :

Madame Alexandra CABEZAS, Monsieur Mohamed-Salem KHAIZOURI

Réprésentés :

Madame Sylvie ESCUDIER SERIN par Madame Marina BOURREL

Ordre du jour:

- 1/ Approbation du compte rendu de la séance du 1^{er}/07/2021
 - 2/ Décisions modificatives 2 – budget 2021
 - 3/ Admission en non-valeur d'articles irrécouvrables
 - 4/ Suppression régie photocopies
 - 5/ Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes pour le marché télécommunication avec la CC du Clermontois
 - 6/ Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets année 2020
 - 7/ Révision du périmètre du Projet Urbain Partenarial (PUP)
- * point retiré de l'ordre du jour

COMMUNICATION /QUESTIONS DIVERSES

Délibérations du conseil:

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU SEANCE DU 01/07/2021 (DE 2021 40)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

2/ DECISIONS MODIFICATIVES 2 - BUDGET GENERAL (DE 2021 41)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6218	Autre personnel extérieur	-12000.00	
6413	Personnel non titulaire	6000.00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	4000.00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	500.00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	300.00	
6541	Créances admises en non-valeur	1790.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	5310.00	
6419	Remboursements rémunérations personnel		5000.00
74121	Dotation de solidarité rurale		900.00
TOTAL :		5900.00	5900.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2151	Réseaux de voirie	-6970.00	
2183	Matériel de bureau et informatique	15000.00	
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux		8030.00
TOTAL :		8030.00	8030.00
TOTAL :		13930.00	13930.00

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

3/ ADMISSION EN NON VALEUR D'ARTICLES IRRECOURABLES (DE 2021 42)

Madame le Maire indique que le trésorier, au vu des pièces justificatives qui seront annexées au mandat, ne peut recouvrer les dettes faisant l'objet de la présente demande, et qui se répartissent comme suit :

- Budget principal : 2 370 € 46

En conséquence, il demande, uniquement pour l'imputation 6541, à l'assemblée délibérante de statuer sur l'admission en non valeur de tout ou partie de ces créances étant rappelé :

- que celle-ci dégage la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable mais ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible, sauf cas d'effacement de dette (mandat au 6542 dans ce cas)
- que la délibération n'est pas à produire, le visa de l'ordonnateur sur le présent document attestant de son existence,
- que tout refus d'admission en non valeur doit être motivé, notamment par production de toute information non connue du comptable ouvrant un nouveau moyen de poursuite

DECISION :

L'ordonnateur, au vu du dossier présenté par le receveur, et sur décision de l'assemblée délibérante, prononce l'admission en non valeur pour les montants suivants :

- Budget principal : 2 370 € 46

En conséquence, il émet à l'article 6541 le mandat de paiement correspondant.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

4/ SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES PHOTOCOPIE (DE 2021 43)

Considérant le nouveau circuit de dépôt et retrait d'espèces mis en place avec le réseau de la Banque Postale permettant aux régisseurs de gérer, toujours en relation avec les services des Finances publiques, leurs opérations de retraits et dépôts d'espèce de façon sécurisée et simplifiée.

Dans ce cadre, il sera demandé aux régisseurs de ne pas verser de montant en deça de 50 €.

La recette annuelle de la régie photocopies étant en moyenne de 30 €, Madame le Maire propose à son conseil de supprimer cette régie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1er : la suppression de la régie de recettes photocopie

Article 2 : qu'il est mis fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie, que l'encaisse prévue pour la gestion de la régie dont le montant est de 110 € est supprimée

Article 3 : que le fond de caisse est supprimé

Article 4 : que la suppression de la régie prendra effet au 30 septembre 2021

Article 5 : que Mme. le Maire et le comptable du Trésor Public sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

5/ CONVENTION POUR LA CONSTITUTION DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHE TELECOMMUNICATION AVEC LA CC DU CLERMONTAIS (DE 2021 44)

Afin de réaliser des économies d'échelles en regroupant leurs achats et de mutualiser les procédures de passation des marchés, différentes collectivités souhaitent constituer un groupement de commandes ayant pour objet la désignation commune d'un prestataire de :

- Services de téléphonie fixe, internet et services associés,
- Services de téléphonie mobile,

La Communauté de communes du Clermontais sera chargée :

- De procéder au recueil des besoins préalablement à l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence ;
- De l'élaboration du dossier de consultation des entreprises ;
- De l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants (du secrétariat de la commission d'analyse des offres, à la rédaction du rapport de présentation et à la notification du marché) ;
- De la mise en service initiale ;

Les communes faisant parties de ce groupement seront chargées :

- De communiquer au coordonnateur l'ensemble des éléments nécessaires à une juste évaluation de la nature et de l'étendue de leurs besoins ;
- De respecter les demandes du coordonnateur en s'engageant à y répondre dans le délai imparti ;
- D'inscrire dans le budget de sa collectivité, les crédits nécessaires à l'exécution comptable des marchés qui le concernent ;
- De participer financièrement aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 3.

Ceci exposé, Madame le Maire demande à l'assemblée délibérante, de l'autoriser à signer la présente convention.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :

- AUTORISE Mme le Maire à signer la convention pour la constitution du groupement de commandes pour la passation d'un marché de télécommunications.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1 (Olivier PARRET)

Refus : 0

6/ COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS ANNEE 2020 (DE 2021 45)

Le conseil municipal,

VU les articles L.2224-5 et L.5211-39 du code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°2000-404 en date du 11 mai 2000 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

VU la délibération du Syndicat Centre Hérault en date du 23 juin 2021 adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers pour l'année 2020.

Sur le rapport de Madame le Maire et sa proposition,

Après avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel du Syndicat Centre Hérault sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2020.

Résultat du vote : Refusée

Votants : 11

Pour : 0

Contre : 8

Abstention : 3 (P. SENEGAS, P. MOREREAU, L. CHALVET

Refus : 0

COMMUNICATION /QUESTIONS DIVERSES

- consultation citoyenne sur le logo :
 - logo 3 : 125 voix
 - logo 2 : 4
 - logo 1 : 16

- forum des associations : nouvelles associations sur le village
- reprise du marché dominical avec nouvel exposant
- nouvelles consignes de tri - suppression colonne bleu
- journée World Clean Up le 18/09/21